

RAPPORT ADMINISTRATIF 2021¹

1. Introduction

Conformément à l'article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2021.

2. Parties contractantes et coopérantes à la Convention

2.1 Parties contractantes

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 18 octobre 2021, les 52 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Canada, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay et Venezuela.

2.2 Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes

Outre le statut de partie contractante, la Commission peut également octroyer le statut de coopérant conformément à la procédure décrite dans la *Recommandation de l'ICCAT sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT* (Rec. 03-20). À l'heure actuelle, la Bolivie, le Costa Rica, le Guyana, le Suriname et le Taipei chinois ont obtenu ce statut.

3. Approbation, ratification ou acceptation du protocole de Palma de Majorque

Lors de la 26e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, qui s'est tenue en novembre 2019 à Palma de Majorque, en Espagne, les Parties contractantes à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ont adopté un protocole d'amendement de cette Convention. Le 5 décembre 2019, le Secrétaire exécutif de la Commission a déposé le Protocole auprès du dépositaire, le Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Conformément à son article 13, le nouveau Protocole adopté à Palma de Majorque (Espagne) « *entrera en vigueur pour chaque Partie contractante qui l'acceptera le quatre-vingt-dixième jour suivant le dépôt auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'un instrument d'approbation, de ratification ou d'acceptation des trois quarts des Parties contractantes à la Convention, et par la suite pour chaque Partie contractante à la Convention restante, après son approbation, sa ratification ou son acceptation. Après l'ouverture à la signature du présent Protocole, conformément à l'article 12 ci-dessus, tout Gouvernement qui devient Partie contractante à la Convention est considéré comme ayant accepté le présent Protocole* ».

Le 11 septembre 2020, l'Union européenne a déposé un instrument d'acceptation du Protocole susmentionné. La Norvège l'a fait le 3 novembre 2020, le Canada le 23 juin 2021 et le Japon le 30 juillet 2021.

¹ Données rapportées au 18 octobre 2021.

4. Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions

Le 17 février 2021, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées lors des discussions de 2020 sur les questions essentielles devant être traitées par la Commission en lieu et place de la 22^e réunion extraordinaire de la Commission, en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2020 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2020-2021, Ie Partie (2020), Vol. 1*.

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations et des Résolutions adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 17 août 2021 conformément aux dispositions de l'article VIII de la Convention de l'ICCAT.

5. Réunions intersessions, Groupes de travail et cours de formation de l'ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les 24 réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2021 :

- Symposium final du programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) (*en ligne, 12-14 janvier 2021*).
- Réunion du Groupe de travail pour le développement d'un système de déclaration en ligne (IOMS) (*en ligne, 16-18 février 2021*).
- Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (*en ligne, 2-5 mars 2021*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur les istiophoridés (*en ligne, 8-12 mars 2021*).
- Réunion intersessions du Groupe technique sur la MSE pour les thonidés tropicaux (*en ligne, 29-31 mars 2021*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur le thon rouge (dont la préparation des données sur le thon rouge de l'Ouest) (*en ligne, 5-13 avril 2021*).
- Réunion de préparation des données sur le thon obèse (*en ligne, 22-30 avril 2021*).
- Réunion du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks (*en ligne, 5-10 mai 2021*).
- Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes (*en ligne, 5-10 mai 2021*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur les thonidés mineurs (*en ligne, 17-20 mai 2021*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur l'espadon (y compris la MSE) (*en ligne, 31 mai-7 juin 2021*).
- Réunion du Groupe de travail technique sur l'eBCD (TWG) (*en ligne, 8-9 juin 2021*).
- 14^e réunion du Groupe de travail IMM (*en ligne, 14-17 juin 2021*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur le germon (dont l'évaluation du stock MED) (*en ligne, 21-30 juin 2021*).
- Réunion intersessions de la Sous-commission 1 (*en ligne, 1-2 juillet 2021*).
- Réunion intersessions du Groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*en ligne, 5-10 juillet 2021*).
- Réunion intersessions de la Sous-commission 4 (*en ligne, 6-8 juillet 2021*).
- Réunion d'évaluation du stock de thon obèse (*en ligne, 19-29 juillet 2021*).
- Réunion d'évaluation du stock de thon rouge de l'Ouest (*en ligne, 30 août-1er septembre 2021*).
- 2^e réunion intersessions de la Sous-commission 1 (*en ligne, 1er-3 septembre 2021*).
- 2^e réunion intersessions du Groupe d'espèces sur le thon rouge (*en ligne, 2-9 septembre 2021*).
- 2^e réunion intersessions de la Sous-commission 2 (*en ligne, 13-15 septembre 2021*).
- Réunions des Groupes d'espèces du SCRS (*en ligne, 20-25 septembre 2021*).
- Réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) (*en ligne, 27 septembre-2 octobre 2021*).

Outre les réunions précitées, les cours de formation et webinaires suivants ont eu lieu :

- Atelier du GBYP sur les spécimens étroitement apparentés (*en ligne, 8-9 février 2021*).
- Atelier sur le marquage électronique du GBYP (*en ligne, 15-16 mars 2021*).
- Atelier ICCAT 2021 sur la biologie de l'espadon (*en ligne, 22-26 mars 2021*).
- Webinaires de 2021 des ambassadeurs de la MSE pour le thon rouge (*en ligne, 13-15 octobre 2021*).

6. Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (**STF_201/2021 - annexe 1** au présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- 34e session du Comité des pêches de la FAO (COFI) (*en ligne, 1er-5 février 2021*).
- Huitième réunion du réseau des secrétariats des organismes régionaux de pêche (*en ligne, 24-25 février 2021*).
- Symposium COMHAFAT "Pour une participation active à la gestion internationale des espèces marines vivantes" (*en ligne, 3-4 mars 2021*).
- FAO-CGPM CoC - Réunion du Groupe de travail sur le système VMS et les contrôles connexes (WGVMS) (*en ligne, 20 mai 2021*).
- 25e session de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) (*en ligne, 7-11 juin 2021*).
- Réunion du groupe de coordination régionale (UE) pour les grands pélagiques (RCG LP) (*en ligne, 28-30 juin 2021*).
- Réunion annuelle de 2021 du groupe de coordination régionale (UE) pour les grands pélagiques (RCG LP) (*en ligne, 23 et 24 septembre 2021*).
- 18e réunion de contact (sous-groupe du groupe d'experts de la Commission européenne sur la collecte de données sur la pêche) entre les présidents du RCG&PGECON, des réunions de STECF sur DCF, des groupes directeurs du RDB, les principaux utilisateurs finaux, le JRC et la Commission (*en ligne, 23-24 septembre 2021*).
- Réunion du Conseil consultatif méditerranéen, MEDAC (*en ligne, 6 octobre 2021*).

7. Tirage au sort des marques

En 2021, le tirage au sort des marques récupérées n'a pas eu lieu pendant la réunion plénière du SCRS.

8. Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2021, le Secrétaire exécutif a notifié toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2021. Au mois de juillet 2021, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Par la suite, pour les Parties contractantes qui n'avaient pas pris de mesures, un deuxième rappel a été envoyé en octobre, en joignant pour les Parties concernées la lettre envoyée en 2020 dans laquelle le président de l'ICCAT avertissait que la situation de non-paiement par les Parties contractantes rendait impossible le soutien d'activités cruciales pour cette Commission et donnait aux CPC ayant des arriérés une dernière occasion de régulariser leur situation. Le tableau ci-après récapitule les lettres envoyées aux Parties contractantes ayant des arriérés de contribution à l'ICCAT et au système eBCD :

	<i>Premier rappel Lettre du 16 juillet 2021</i>	<i>Second rappel Lettre du 11 octobre 2021</i>	<i>Premier rappel eBCD Lettre du 16 juillet 2021</i>	<i>Second rappel eBCD Lettre du 18 octobre 2021</i>
Algérie			X	
Angola	X	X		
Barbade	X			
Brésil	X	X		
Cabo Verde	X	X		
Côte d'Ivoire	X	X		
Curazao	X	X		
Egypte			X	X
France (St Pierre et Miquelon)			X	
Gambie	X			
Ghana	X	X		
Grenade	X	X		
Guatemala				
Guinée Bissau				
Guinée équatoriale	X	X		
Guinée, Rep. De	X	X		
Honduras	X	X		
Liberia	X	X		
Lybie	X	X	X	X
Mauritanie	X	X		
Namibie	X	X		
Nigeria	X	X		
Panamá	X	X		
St Vincent et les Grenadines	X	X		
Sao Tomé et Príncipe	X	X		
Sénégal	X	X		
Sierra Leona	X	X		
Syrie, Rép. arabe	X	X	X	X
Afrique du Sud				
Trinidad et Tobago	X			
Tunisie			X	X
Turquie	X		X	
Royaume-Uni	X	X		
Etats-Unis	X		X	X
Uruguay	X			
Venezuela	X	X		

9. Publications du Secrétariat en 2021

En 2021, les publications ci-après ont été éditées :

- Rapport de la période biennale 2020-2021, le partie (2020), Volumes 1, 2, 3 et 4 : anglais (uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2020-2021, le partie (2020), Volumes 1, 2, 3 et 4 : français (uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2020-2021, le partie (2020), Volumes 1, 2, 3 et 4 : espagnol (uniquement au format électronique).

- Volume 78 du Recueil de documents scientifiques, qui contient huit tomes. Les publications sont également disponibles sur la page web de l'ICCAT.
- Bulletin d'information de l'ICCAT (septembre 2021).

10. Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

10.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif

M. Camille Jean Pierre Manel. Il est chargé de la sélection et de l'administration du personnel de la Commission ainsi que de la supervision de la mise en œuvre des principales fonctions de la Commission, telles que :

- Coordination des programmes de recherche
- Préparation des prévisions budgétaires à soumettre à la Commission pour examen
- Autorisation de déboursement des fonds conformément au budget établi
- Comptabilité des fonds de la Commission
- Préparation de la coordination avec les organisations apparentées
- Compilation des statistiques halieutiques nécessaires
- Préparation de rapports scientifiques, administratifs et autres

Secrétaire exécutif adjoint

Dr Miguel Neves dos Santos. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, il réalise toutes les tâches que lui délègue le Secrétaire exécutif, ce qui comprend la gestion du Secrétariat et la représentation du Secrétariat de l'ICCAT aux réunions à caractère technique et/ou administratif. De plus, il remplit les fonctions de coordinateur scientifique, en réalisant des tâches liées à la coordination de programmes de recherche, la compilation de statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec des organisations étroitement liées. Il est responsable du Département de traduction et de publications et est également chargé de la coordination du travail entre les Départements des statistiques et d'application. Il est, de surcroît, responsable de la coordination entre le secrétariat et le SCRS, de la préparation des réunions du SCRS et de la gestion des documents de la réunion de la Commission. Enfin, il a assumé le rôle de coordinateur du projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités – phase II (JCAP-2) depuis le départ de l'ancienne coordinatrice.

Département de recherche et statistiques

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes. Le secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques et qui sont utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, l'interface de l'utilisateur des bases de données, le contrôle de la qualité des données, l'extraction et la publication des données, la gestion du site Web, l'inventaire des marques, la préparation des rapports et la coordination avec le SCRS.

Les activités de recherche et de statistiques, sous la supervision du coordinateur scientifique, sont réalisées par le chef du département et analyste des données halieutiques, un expert en dynamique des populations, un coordinateur des prises accessoires, un biostatisticien, deux programmeurs de bases de données, un technicien de programmation, un programmeur de bases de données et webmaster et trois développeurs de logiciels (IOMS). Le Dr Mauricio Ortiz, outre sa fonction de chef du département de la recherche et des

statistiques, est responsable des activités liées à l'analyse des données sur les thonidés et les espèces apparentées incluses dans les bases de données de l'ICCAT. M. Carlos Palma se charge des activités se rapportant à la création et à la maintenance des bases de données. Le Dr Nathan Taylor est le coordinateur des prises accessoires. La Dre Ai Kimoto est responsable des activités liées à la coordination avec le SCRS en ce qui concerne les évaluations de stocks et d'autres thèmes scientifiques. M. Carlos Mayor réalise des tâches de programmation et de développement des bases de données. M. Jesús García réalise les tâches de programmation des bases de données et est expert en GIS. M. Juan Carlos Muñoz est programmeur de bases de données et webmaster. M. Juan Luis Gallego est technicien de programmation. Messieurs Manuel Maestre, José Sanz et Dashiell Portel assument les fonctions de développeur de logiciels dans le cadre du projet Système de gestion en ligne intégré (IOMS).

Département d'application

Ces dernières années, la Commission a adopté un nombre croissant de Recommandations et de Résolutions qui imposent aux CPC de déclarer divers types d'information, dont de nombreuses d'entre elles se rapportent aux mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS) ; il existe actuellement plus de 100 exigences de déclaration de ce type. Ce département assimile et transmet un grand volume d'information. Ses tâches principales sont les suivantes: préparation des tableaux d'application et des résumés d'application et gestion de la correspondance s'y rapportant ; maintenance des registres de navires et autres types de registres de l'ICCAT ; mise en œuvre des programmes régionaux d'observateurs ; gestion du VMS ; inventaire des affrètements de navires et des accords d'accès ; inspection au port ; programme d'inspection conjointe ; rapports sur l'élevage de thon rouge ; rapports de capture périodiques (hebdomadaires, mensuels et trimestriels) ; données et validation des documents statistiques de l'ICCAT et du Programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT ; gestion de l'eBCD ; recueils des réglementations en matière de gestion ; détermination des exigences en matière de déclaration ; gestion des demandes d'octroi du statut de coopérant et des demandes d'octroi du statut d'observateur ; rapports annuels ; suite donnée aux demandes liées à l'application ainsi que les tâches impliquant la correspondance générale avec les CPC, les organismes intergouvernementaux et autres. Le département est composé de Mme Jenny Cheatele (cheffe de département), de M. M'Hamed Idrissi et de M. Alberto Parrilla (deux, coordinateurs des questions d'application), de la Dre Valerie Samedy (gestionnaire du programme VMS et responsable technique), de Mme Aldana Vieito (assistante d'application) et de M. Javier Martínez (développeur *full stack* chargé du système eBCD).

Département de traduction et de publications

Le Département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception de la page web. Ce département est coordonné par le Secrétaire exécutif adjoint, le Dr Neves dos Santos, et est composé de six traductrices : Mme Christine Peyre (français), Mme María Isabel de Andrés (espagnol), Mme María José García-Orad (espagnol), Mme Rebecca Campoy (anglais), Mme Dorothée Pinet (français) et Mme Karen Donovan (anglais).

Département financier et administratif

Ce Département effectue toutes les tâches administratives et financières du secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et le contrôle du budget, la comptabilité, l'élaboration des rapports administratif et financier, l'organisation des réunions de l'ICCAT, la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, la gestion de l'information sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le Département se compose de huit personnes : M. Juan Antonio Moreno, Chef de Département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département, Mme África Martín (comptable), Mme Ana Martínez (aide comptable), M. Juan Ángel Moreno (chargé des photocopies et du courrier), M. Cristobal García (chargé des photocopies et de la bibliothèque), Mme Esther Peña (secrétaire administrative), Mme Gisela Porto (assistante administrative du Secrétaire exécutif) et M. Pablo Herranz (assistant administratif)

Technologies de l'information (IT)

M. Jesus Fiz, sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, est responsable des technologies de l'information et de la sécurité des systèmes d'information du Secrétariat de l'ICCAT. Ses principales tâches consistent à concevoir, planifier, gérer et assurer la maintenance et la protection des technologies de l'information au sein du Secrétariat. Il gère également la sécurité des systèmes d'information et de communication, aligne la sécurité de l'information sur les objectifs de l'ICCAT, facilite la mise en œuvre de la norme ISO 27001 et apporte un soutien technique à l'adaptation de la politique de protection des données.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Ce programme, qui a été lancé en janvier 2010, a comme objectif global l'amélioration de la base scientifique afin de formuler des décisions de gestion pour le thon rouge dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. Le programme comprend une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme par exemple la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux ou l'amélioration des modèles d'évaluation et la formulation d'avis scientifique. Le programme est mis en œuvre par le Dr Francisco Alemany (Coordinateur), Mme Stasa Tensek (Coordinatrice adjointe) et M. Alfonso Pagá (Spécialiste en base de données).

Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)

Le programme, qui a débuté en 2015 et s'est achevé en février 2021, avait pour objectifs de contribuer à la collecte des données et à l'amélioration de l'information pour les évaluations de stocks de thonidés tropicaux, dans le but de formuler un avis scientifique fondé sur des preuves en ce qui concerne la gestion de ces espèces de thonidés. Le programme a recueilli, compilé et analysé les données de marquage et de récupération des marques des principales espèces de thonidés tropicaux de l'Atlantique, comme le listao, le thon obèse et l'albacore. Il s'était fixé pour objectif de marquer au moins 120.000 spécimens en cinq ans avec des marques conventionnelles et électroniques. Parmi les activités, on peut citer l'affrètement des navires de pêche professionnels, le déploiement d'équipes chargées de l'apposition et de la récupération des marques, la collecte des données, l'interprétation scientifique, la conception et la réalisation de cours de formation et la promotion de campagnes de sensibilisation pour favoriser la récupération des marques. Afin de mettre en œuvre ces activités, les personnes suivantes avaient été recrutées pendant une partie ou la totalité du programme : Dr Doug Beare, Dre Lisa Ailloud, M. Pedro Güemes, M. Jesús García, Mme Seynabou Kebe et M. Ricardo Pastor.

10.2 Nouveaux recrutements

En mars 2021, M. Jesús García a été embauché en tant que programmeur de base de données et expert en GIS rejoignant le département de la recherche et des statistiques, après avoir fait partie de l'équipe AOTTP d'août 2017 jusqu'à son achèvement.

En avril 2021, M. Dashiell Portel a été engagé pour une période de 12 mois en tant que développeur de logiciels (IOMS) pour développer la fonctionnalité de support aux utilisateurs et le module d'aide. Afin d'effectuer le recrutement, un contrat a été signé avec l'Union européenne, qui couvrira 80% des coûts de ce développement.

11. Autres questions

11.1 Gestion des autres programmes

Il est à préciser que les informations financières de ces programmes et fonds sont données en détail dans le rapport financier.

Depuis 2005, les États-Unis apportent des contributions au Fonds spécial pour les données, établi conformément à la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité*

[Rés. 03-21], afin de contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions et aux travaux du Comité scientifique.

Au mois d'avril 2021, le contrat conclu avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements en mer, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06] a été reconduit. En 2021, ce programme a été financé par les contributions volontaires de la Chine (République populaire de), de la Corée, de la Côte d'Ivoire, du Japon, de la Namibie, du Sénégal, de Saint Vincent et les Grenadines et du Taipei chinois et sa gestion continue d'être assurée par le secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit en avril 2021 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme, lequel est financé par ses propres opérateurs.

Depuis 2008, les États-Unis ont effectué plusieurs versements pour le Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement.

À la 16^e réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée initiale de cinq ans. Le programme se trouve actuellement dans sa onzième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire par l'Albanie, l'Algérie, la Corée, le Japon, le Maroc, la Norvège, la Turquie et le Taipei chinois.

Suite au Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP), qui s'est déroulé de 2014 à 2019, un nouveau projet spécial de cinq ans pour le renforcement des capacités financé par le gouvernement japonais, le Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités - phase 2 (JCAP-2), a débuté en décembre 2019. Son principal objectif est d'aider les CPC de l'ICCAT en développement à remplir leurs obligations en matière de collecte et de déclaration de données, ainsi qu'à mettre en œuvre efficacement les mesures de l'ICCAT.

En juillet 2021, le Secrétariat a reçu un apport de 15.084,00 euros de la République populaire de Chine en vue de la poursuite des activités du fonds spécial pour les données - République populaire de Chine.

Après l'approbation en 2020 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 20-09), le Secrétariat disposait en 2021 de l'allocation de 40.000,00 euros à charge du budget de la Commission.

En 2013, le fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a envoyé au mois de mars 2021, une contribution volontaire à hauteur de 56.838,81 euros.

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19) dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement. En raison du peu d'activité prévue dans ce fonds, la Commission a décidé en 2017 de transférer le solde de ce fonds au nouveau programme stratégique de recherche. De plus, elle a décidé de le garder actif pour les activités futures, mais sans solde.

Le 30 juin 2015, le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP), qui s'est achevé le

28 février 2021. Le programme a eu un coût final de 14.687.373,19 euros, avec un budget initial de 15.000.000,00 euros. L'Union européenne a financé 90% du programme avec un montant total de 13.218.635,79 euros. Les 10% restants ont été financés par le Canada (94.388,21 euros), les Etats-Unis (257.847,68 euros), le Japon (12.355,47 euros), le Sénégal (Gaïpes) (5.370,93 euros), le Taipei chinois (53.000,00 euros), les intérêts (247,06 euros) et l'ICCAT (1.045.528,05 euros).

En mars 2017, le fonds de la Tunisie destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé.

En 2015, le Fonds spécial pour le suivi, le contrôle et la surveillance (MCSF) a été créé pour soutenir et renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'inspection au port efficaces par les CPC en développement afin qu'elles puissent atteindre ou dépasser les normes minimales établies dans la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* [Rec. 14-08].

En 2017, la Commission a décidé de créer le programme stratégique pour la recherche pour 2018, dans le but de regrouper et d'inclure toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans son budget ordinaire. Elle a également décidé d'intégrer progressivement ce nouveau poste budgétaire sur quatre ans. Pour cette raison, un contrat avec l'Union européenne a été signé en décembre 2020 dans le but de financer 71,93% des activités scientifiques de la Commission de 2021, inscrites dans le nouveau programme stratégique de recherche, qui n'étaient pas couvertes par le budget, qui s'élevaient à 860.230,00 euros.

En décembre 2019, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée de douze mois, qui a été prolongée de 12 mois supplémentaires, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 20-09). Pour le même objectif, en décembre 2020, un nouveau contrat a été signé avec l'Union européenne pour une période de 12 mois, pour un montant total de 250.000,00 euros, dont l'Union européenne financera 80,00%.

En décembre 2020, un contrat a été signé avec l'Union européenne pour développer la fonctionnalité du système d'assistance aux utilisateurs de l'IOMS. Ce module comprendra les composants qui géreront les éléments d'aide créés pour assister et faciliter dynamiquement l'interaction et le processus d'apprentissage de l'utilisateur par rapport à l'IOMS. Le contrat couvrira l'embauche pour 12 mois d'un développeur de logiciels ainsi que le matériel et les logiciels nécessaires à ce développement. Le contrat est doté d'un budget de 125.000,00 euros, dont 80% seront couverts par l'Union européenne.

En septembre 2021, le Fonds des Etats-Unis pour les tropicaux a été créé pour soutenir les travaux d'achèvement liés au programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP) et pour financer une mise à niveau du logiciel afin de poursuivre le développement d'un outil d'aide à la décision sur les thonidés tropicaux. À cette fin, les Etats-Unis ont envoyé une contribution volontaire à hauteur de 84.700,00 €.

11.2 Evaluation du profil du personnel et de la charge de travail du Secrétariat

Afin de se conformer à la recommandation 130 de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT, en 2021, la société indépendante Crowe Advisory SP, S.L. a été engagée pour réaliser l'étude sur le profil du personnel et la charge de travail du Secrétariat.

Cette étude est présentée à la Commission dans le document STF-211.

11.3 Appui à la gestion de la cybersécurité et à l'application de Gold Security (plan complet de préparation à la gestion de la sécurité)

En janvier 2021, le Secrétariat a signé un contrat avec la société Secure and IT Proyectos, S.L. pour la réalisation d'un projet de sécurité multidisciplinaire d'une durée de 3 ans, qui vise à mettre l'ICCAT en conformité avec la loi sur la protection des données et à améliorer les processus d'entreprise sur la base de la norme ISO 27001. En même temps, la protection des actifs de l'ICCAT est recherchée par le contrôle de la sécurité informatique du Secrétariat.

11.4 Révision des Statuts et du Règlement du personnel de l'ICCAT

En 2021, un expert externe a été chargé d'examiner les Statut et Règlement du personnel de l'ICCAT afin de procéder à une mise à jour complète. Le document STF-210 présente l'état actuel de cette révision.